



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 26 AOÛT 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE,  
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL  
2020.**

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Eric Westram, président  
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente  
Madame Marlene Cordato, déléguée  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Monsieur Luc Vézina, représentant  
Madame Christine Beaudette, représentante  
Monsieur Patrick Archambault, représentant

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

**EST ABSENT :**

Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de  
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée  
conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-08-094**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 30**.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-08-095**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de l'assemblée;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**



No de résolution  
ou annotation

3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2021;
4. Direction générale;
  - 4.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 4.2 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle
  - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier (2021-2022) – Place Rosemère
  - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service – Policier éducateur (année scolaire 2021-2022) – Polyvalente Sainte-Thérèse
  - 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Protocole d'entente – Stage en Psychoéducation / Sciences de la santé / Travail social – Université du Québec en Outaouais
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des employés embauchés – Juillet 2021
  - 6.2 PROMOTION – Poste permanent de lieutenant-détective – M. Jonathan Germain
  - 6.3 PROMOTIONS – Postes permanents de sergents-détectives – M. Alexandre Renaud et M. Patrice Duchesne
  - 6.4 Changement de statut d'une policière temporaire – Mme Alexandra Thibeault-Perron
  - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente no 6 – SCFP – Poste temporaire surnuméraire à durée indéterminée de technicien, technicienne en ressources humaines et paie
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Juillet 2021 – 552 900,07 \$
  - 7.2 Affectation d'un montant de 196 063,45 \$ de l'excédent (surplus) non affecté – Remboursement anticipé du fonds de roulement de la Régie
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
  - 10.1 ADOPTION – Règlement d'emprunt E-6 décrétant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes et d'équipements dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels
  - 10.2 AVIS DE MOTION – Règlement no 7-3 modifiant le Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, tel que déjà modifié par les règlements 7-1 et 7-2
11. Affaires nouvelles;



No de résolution  
ou annotation

12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

### **3. SECRÉTARIAT CORPORATIF**

#### **3.1**

2021-08-096

#### **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2021 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Sylvie Surprenant  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2021 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

### **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **4.1**

2021-08-097

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*

#### **4.2**

2021-08-098

#### **DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**



No de résolution  
ou annotation

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Au cours des mois de juin et juillet 2021, aucun contrat de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu.

#### 4.3

2021-08-099

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER (2021-2022) – PLACE ROSEMÈRE**

**CONSIDÉRANT** la proposition formulée par Place Rosemère Inc. (*Investissements Morguard Limitée*) le 10 mai 2021 de reconduire dans un nouveau contrat les termes et conditions du contrat de service policier entré en vigueur le 16 août 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des motifs d'intérêt public et en raison de la situation particulière de la Place Rosemère, la direction de la Régie recommande de donner suite à la proposition de Place Rosemère Inc. (*Investissements Morguard Limitée*);

**CONSIDÉRANT QU'EN EFFET**, l'affectation d'un policier en permanence à la Place Rosemère allège le nombre d'interventions de la division surveillance du territoire de la Régie, augmente la rapidité et l'efficacité des interventions policières tout en bonifiant l'aspect prévention de la criminalité;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du contrat de service policier (2021-2022) entre la Régie et *Investissements Morguard Limitée*.

#### 4.4

2021-08-100

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER– POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022) – POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, des ententes ont été conclues pour l'affectation d'un policier éducateur à l'École secondaire du Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après désignée « la polyvalente »);



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la polyvalente désire, comme par le passé, retenir les services de la Régie pour l'affectation d'un policier éducateur, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, la Régie et la polyvalente sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de la polyvalente de poursuivre le partenariat développé au cours des années et d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QU'EN EFFET**, il a été prouvé qu'au cours des années, l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui prévaut à la polyvalente, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs contractuels aux parties;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du *Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2021-2022)*.

#### **4.5**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – STAGE EN PSYCHOÉDUCATION / SCIENCES DE LA SANTÉ / TRAVAIL SOCIAL – UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie est intéressée à accueillir des stagiaires, notamment en travail social, dans le cadre de stages non rémunérés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de convenir des paramètres de collaboration entre la Régie et l'Université du Québec en Outaouais à cet effet;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Sylvie Surprenant  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice – Affaires corporatives à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie, du protocole d'entente de stage entre la Régie et l'Université du Québec en Outaouais, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er septembre 2021.

#### **5. TECHNOLOGIES**



No de résolution  
ou annotation

Aucun sujet.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1

2021-08-102

#### DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JUILLET 2021

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de juillet 2021 est déposée aux membres du conseil d'administration.*

*La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-12.*

### 6.2

2021-08-103

#### PROMOTION – POSTE PERMANENT DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE – M. JONATHAN GERMAIN

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de lieutenant-déetective est vacant depuis le 1<sup>er</sup> août 2021 suite au départ à la retraite de M. Pierre Chatelois;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jonathan Germain est le prochain candidat inscrit sur la banque d'admissibilité à ce poste et qu'en conséquence, ce poste lui revient conformément à la convention collective en vigueur.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** de la promotion de M. Jonathan Germain au poste de lieutenant-déetective à la Division des enquêtes et ce, à compter du 8 août 2021.

### 6.3

2021-08-104

#### PROMOTIONS – POSTES PERMANENTS DE SERGENTS-DÉTECTIVES – M. ALEXANDRE RENAUD ET M. PATRICE DUSCHESNE

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la lettre d'entente no 29 entre l'employeur et la Fraternité des policiers et policières, une équipe « Violences conjugales et flagrant délit » a été créé;

**CONSIDÉRANT** que deux postes de sergent-déetective violence conjugale et flagrant délit doivent être comblés en conformité avec la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite aux concours entrepris, M. Alexandre Renaud et M. Patrice Duchesne ont la priorité d'attribution;





No de résolution  
ou annotation

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** de la promotion de M. Alexandre Renaud au poste de sergent-détective violences conjugales et flagrant délit à la Division des enquêtes et ce, à compter du 18 juillet 2021;

**DE PRENDRE ACTE** de la promotion de M. Patrice Duchesne au poste de sergent-détective violences conjugales et flagrant délit à la Division des enquêtes et ce, à compter du 18 juillet 2021.

#### 6.4

2021-08-105

#### CHANGEMENT DE STATUT D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE – MME ALEXANDRA THIBEAULT-PERRON

**CONSIDÉRANT** que suite à l'annonce de la retraite de M. Pierre Chatelois ainsi que des mouvements de personnel en découlant, un (1) poste régulier de policier est à combler;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policier régulier est en faveur des policiers temporaires ayant le plus d'ancienneté, soit Mme Alexandra Thibeault-Perron;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** du changement de statut de Mme Alexandra Thibeault-Perron pour qu'elle soit dorénavant désignée policière à l'essai et ce, à compter du 22 août 2021.

#### 6.5

2021-08-106

#### AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NO 6 – SFCP – POSTE TEMPORAIRE SURNUMÉRAIRE À DURÉE DÉTERMINÉE DE TECHNICIEN, TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES ET PAIE

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708* relativement à un poste temporaire surnuméraire de technicien, technicienne en ressources humaines et paie;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la directrice – affaires corporatives de procéder à la signature d'une lettre d'entente à cet égard;



No de résolution  
ou annotation

## EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** la signature par le président, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no 6 entre la Régie et *Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet le poste temporaire surnuméraire de technicien, technicienne en ressources humaines et paie.

## 7. FINANCES

### 7.1

2021-08-107

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – JUILLET 2021 – 552 900,07 \$**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de juillet 2021 totalisant un montant de 552 900,07 \$.*

### 7.2

2021-08-108

**AFFECTATION D'UN MONTANT DE 196 063,45 \$ DE L'EXCÉDENT (SURPLUS) NON AFFECTÉ – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE ROULEMENT DE LA RÉGIE**

**CONSIDÉRANT** les sommes disponibles à même l'excédent (surplus) non affecté suite à l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, considérant les sommes disponibles au surplus, de rembourser de façon anticipée certaines dépenses en immobilisation financées à même le Fonds de roulement de la Régie en 2021;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Sylvie Surprenant  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AMENDER** le certificat du trésorier numéro 2021-07 afin d'apporter la précision de la provenance des fonds finançant cette dépense, soit le Fonds de roulement.

**D'AFFECTER** un montant de 196 063,45 \$ à même l'excédent (surplus) non affecté de l'exercice financier 2020 afin d'assurer le remboursement





No de résolution  
ou annotation

anticipé des dépenses en immobilisation suivantes actuellement financées au Fonds de roulement de la Régie conformément aux dispositions du règlement no 10 :

- dépense de 74 106,86 \$ en lien avec l'achat de deux véhicules Hyundai Kona électriques (résolution 2021-05-053 / certificat du trésorier numéro 2021-07 Amendé);
- dépense de 121 956,59 \$ en lien avec l'achat de trois véhicules automobiles à usage policier (résolution 2021-07-081 / certificat du trésorier numéro 2021-10).

*La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-13.*

## **8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.

## **9. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

## **10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **10.1**

2021-08-109

### **ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-6 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION, LA MISE À NIVEAU ET LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES ET D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DIVERS PROJETS TECHNOLOGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels, il est nécessaire de procéder à l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes, d'équipements et applicatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des acquisitions et des travaux se chiffre à un montant total de 1 250 260,00 \$ qui inclut le coût des travaux, les coûts des systèmes, équipements et applicatifs, les frais incidents et les taxes nettes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie n'a pas en disponibilité les fonds nécessaires pour payer la somme ci-avant mentionnée et qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à un emprunt pour se la procurer;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Marlene Cordato lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2021 et portant le numéro 2021-07-092 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marlene Cordato  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,



No de résolution  
ou annotation

**D'ADOPTER** le règlement no E-6 décrétant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes et d'équipements dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels.

## 10.2

2021-08-110

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 7-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 7 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATIONS, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES, TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 7-1 ET 7-2**

Madame Sylvie Surprenant, par la présente, donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une prochaine assemblée du conseil, le règlement 7-3 modifiant le Règlement no 7 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, tel que déjà modifié par les règlements 7-1 et 7-2 et dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier des délégations de dépenses à certains postes de direction.

## 11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

## 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

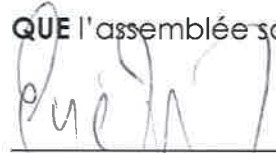
2021-08-111

L'ordre du jour étant épuisé,

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 34**.

  
Monsieur Eric Westram  
Président

  
Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative